Saint Genis Laval
ANDRÉ PAILLOT
EPLEFPA LYON SAINT GENIS LAVAL
Lycée ANDRÉ PAILLOT
METIERS DU LABORATOIRE ET DE LA TRANSFORMATION

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (C.G.V.)
Produits de l'Atelier Technologique de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL (69)
Mise à jour 21/06/2022

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-dessous détaillent les droits et obligations de l'atelier technologique de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL et de son client dans le cadre de la vente des marchandises de l'atelier technologique de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL, quelle que soit leur nature.

Toute validation de commande implique l'adhésion et l'acceptation, sans réserve, de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente (CGV).

Ces CGV sont accessibles sur le site internet de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL, rubrique « boutique du lycée ».

Clause n° 2 : Prix

L'atelier technologique de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Ces prix sont libellés en euros et sont TTC.

Clause n° 3 : Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 4 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par chèque, par espèces ou par carte bancaire. **100% du montant de la commande doivent être versés au vendeur lors du retrait de la commande.** Aucune marchandise ne sera délivrée dans le cas contraire. Le ticket de caisse et/ou le ticket de CB délivrés lors du paiement font office de justificatif de paiement. Les procédures de caisse sont détaillées en clause n°7.

Les multi paiement sont autorisés pour une même opération.

Clause n° 5 : Retrait des marchandises

Les marchandises sont à récupérer à la boutique de PAILLOT. Celle-ci se trouve à l'accueil de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL et est ouverte les **vendredis de 13h30 à 18h. Les marchandises peuvent également être récupérées sur rendez-vous au 06 30 59 37 90.**

Les clients sont informés des fermetures exceptionnelles de la boutique par une note distincte sur le site internet de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL, rubrique « boutique du lycée ».

Clause n° 6 : Réclamations post-achat sur les marchandises

L'acheteur est tenu de vérifier l'état des produits achetés. Il dispose de toute la durée de vie du produit pour former, par écrit (avec, si possible, photos à l'appui), toutes réclamations pour non-conformité ou vice apparent des produits achetés (les articles, déjà payés et dont l'emballage présente un défaut ne portant pas atteinte à la qualité du produit ni à la sécurité alimentaire du consommateur, ne sont pas sujets à réclamation). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les produits achetés seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent.
L'atelier technologique de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL s'engage à remplacer les produits sujets à défaut par une commande d'un montant équivalent à ces derniers, sous réserve que l'atelier approuve l'objet de la réclamation. Aucun remboursement ne sera en revanche accepté pour un retour de marchandise. Les opérations de remboursements acceptées concernent les erreurs d'encaissement, dont les conditions sont détaillées en clause n°7.
L'acheteur est le seul responsable de la conservation et de l'utilisation des produits achetés à la boutique de l'atelier de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL.
Les photographies et textes descriptifs des produits en vente sur le site internet de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL n'ont pas de valeur contractuelle et n'engagent donc la responsabilité d'aucune personne physique ou morale.

Clause n° 7 : procédures de caisse

~~En cas d'erreur dans l'enregistrement du montant de l'opération, engendrant soit~~ le remboursement d'un client du surplus monétaire qu'il a versé, soit le versement d'un complément monétaire de la part du client, **aucune rectification d'opération sur l'encaissement ne peut se faire une fois l'arrêté de caisse effectué.** L'arrêté de caisse est réalisé lors de la fermeture des ventes de la journée.

En cas d'erreur d'encaissement dont l'objet porte sur un versement monétaire du client inférieur au montant de l'opération, et **avant** l'arrêté de caisse, l'utilisateur de la caisse peut réclamer le versement de la différence et annuler et recommencer l'encaissement.

En cas de réclamation de la part du client, dont l'objet porte sur un versement monétaire supérieur au montant de l'opération, et approuvée par le régisseur **avant** l'arrêté de caisse, le trop-perçu est, de préférence, remboursé par le don de marchandises, ou bien remboursé en espèce.
En cas de réclamation de la part du client, dont l'objet porte sur un versement monétaire supérieur au montant de l'opération, et approuvée par le régisseur **après** l'arrêté de caisse, le

trop-perçu est, de préférence, remboursé par le don de marchandises, ou bien par virement administratif et ainsi inscrit sous forme de dépense pour l'atelier technologique.

Les droits d'utilisation et d'intervention sur le logiciel de caisse enregistreuse sont attribués au régisseur, à ses suppléants et à ses mandataires.

Des remises fidélités peuvent être attribuées selon la politique commerciale mise en place.

Clause n° 8 : Annulation d'une commande

L'annulation d'une commande (avant retrait de celle-ci) ne sera pas facturée au client. Il est néanmoins nécessaire d'avertir un personnel de l'atelier de l'annulation de la commande. L'atelier se réserve le droit de refuser une commande en cas de litige avec le client (exemple : problème de paiement d'une commande antérieure...).

Clause n° 9 : Date de Durabilité Minimale (DDM)

La DDM est indiquée sur le couvercle (par une étiquette blanche) ou sur l'étiquette du produit, précédée dans ce deuxième cas de la mention « à consommer de préférence avant ». Les vinaigres ne sont pas périssables et ne sont donc pas sujets aux DDM.

Clause n° 10 : Propriété du site internet et des produits vendus

L'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL est propriétaire du contenu de son site internet, y compris de la plateforme de commande de la boutique de son atelier de transformation. Toute reproduction, totale ou partielle, de ce contenu est interdite et susceptible de constituer un délit de contrefaçon pour atteinte à la propriété intellectuelle.

De même, toute copie ou imitation de l'étiquette des produits commercialisés par l'atelier technologique de l'EPLEFPA de SAINT-GENIS-LAVAL est interdite et susceptible de constituer un délit de contrefaçon pour atteinte à la propriété intellectuelle.

Clause n° 11 : Litiges

Les présentes CGV sont soumises aux lois françaises. Tous litiges découlant de leur application, de leur interprétation et de leur résiliation pourront être portés devant les tribunaux compétents.

La Directrice de l'Atelier Technologique
Mathilde LEMARIE

La Directrice de l'EPLEFPA de
SAINT-GENIS-LAVAL
Caroline GALMARD